



Résumé du rôle et du travail des élus municipaux et explications de la rémunération

Données financières 2019

Fonction	Rémunération	Allocation	Total	Nbre d'heures de travail par semaine	Salaire moyen à l'heure	Nbre de citoyens	Coût par citoyen annuellement
Maire	69 542 \$	16 767 \$	86 309 \$	* (Une moyenne de 62,5 heures / semaine) 3 250	26,56 \$	(Total) 29 295	2,95 \$
Conseillers	23 181 \$	11 591 \$	34 772 \$	(Une moyenne de 22,5 heures / semaine) 1 170	Salaire moyen à l'heure 29,72 \$	(Moyenne par quartier) 3 662	9,50 \$

* Note: Pour le maire, les heures indiquées dans le tableau n'incluent pas celles effectuées à la MRC, dans les régies et les autres tables de concertation ou comités externes, commissions, etc. Une moyenne de 10 heures par semaine doit donc être ajoutée au total hebdomadaire. Une rémunération est applicable par certains de ces organismes et n'est pas représentée dans le tableau ci-dessus. Le calcul des heures hebdomadaires de travail est le suivant : **62,5 heures à la Ville de Saint-Constant et 10 heures aux organismes externes pour un total de 72,5 heures par semaine.**

Modifications fiscales fédérales en vigueur depuis janvier 2019

- 1) À compter de janvier 2019, Ottawa rend imposable les allocations de dépenses accordées aux élus municipaux et provinciaux.
- 2) Cette décision provoque un recul de la rémunération des élus.
- 3) Pour compenser cette diminution nette du salaire des élus, plusieurs municipalités ajustent la rémunération de base pour corriger la perte de salaire net qu'occasionne l'imposition de l'allocation de dépenses.
- 4) Les changements pour compenser cette diminution du salaire net ont déjà été effectués dans plusieurs municipalités.
- 5) Saint-Constant apportera elle aussi les ajustements nécessaires à la rémunération de base.
- 6) À noter : le salaire net ne se retrouve pas augmenté, mais ajusté pour revenir à ce qu'il était avant les changements fiscaux.

Nouvelles données financières 2019 avec les ajustements proposés pour compenser la perte du salaire net :

Fonction	Rémunération	Allocation	Total	Nbre d'heures de travail par semaine	Salaire moyen à l'heure	Nbre de citoyens	Coût par citoyen annuellement
Maire	75 672 \$	16 767 \$	92 439 \$	* (Une moyenne de 62,5 heures / semaine) 3 250	28,44 \$	(Total) 29 295	3,16 \$
Conseillers	25 153 \$	12 577 \$	37 730 \$	(Une moyenne de 22,5 heures / semaine) 1 170	32,25 \$	(Moyenne par quartier) 3 662	10,30 \$

À noter : Pour le maire, une majoration de 6 130 \$ est nécessaire à la rémunération alors pour les conseillers recevront une majoration de 1 972 \$ en plus d'un ajustement de 986 \$ au niveau de l'allocation.

* Note: Pour le maire, les heures indiquées dans le tableau n'incluent pas celles effectuées à la MRC, dans les régies et les autres tables de concertation ou comités externes, commissions, etc. Une moyenne de 10 heures par semaine doit donc être ajoutée au total hebdomadaire. Une rémunération est applicable par certains de ces organismes et n'est pas représentée dans le tableau ci-dessus. Le calcul des heures hebdomadaires de travail est le suivant : **62,5 heures à la Ville de Saint-Constant et 10 heures aux organismes externes pour un total de 72,5 heures par semaine.**

Rôle et travail de vos élus municipaux

Dans un contexte de gouvernement de proximité, le rôle des élus municipaux a grandement changé. Il demande une implication et un engagement de tous les instants, des compétences en gestion et en administration des affaires sont essentielles. Le travail est devenu complexe, et très exigeant, beaucoup d'analyse et de travail de terrain sont nécessaires afin de prendre les meilleures décisions possibles pour le bien-être de l'ensemble des citoyens. Les responsabilités des élus ont évolué à une vitesse fulgurante et demandent beaucoup de connaissances. Le nombre d'heures de travail demandé aujourd'hui et les compétences à acquérir ne peuvent aucunement se comparer à ce qui était demandé il y a quelques années. De plus les élus sont en service 7 jrs/ 7.

Quelques informations sommaires sur le travail et l'implication de vos élus municipaux

- 1) 12 séances régulières par année (une par mois), demandant en moyenne 7 heures de préparation, en plus des séances elles-mêmes, qui ont une durée moyenne de 3 heures, incluant une heure de préparation.
- 2) En moyenne, 25 séances extraordinaires par année (deux par mois) qui visent à traiter les dossiers plus rapidement, demandant en moyenne une heure de préparation, en plus des séances elles-mêmes, qui ont une durée moyenne de 30 minutes.
- 3) Réunion plénière et réunion de travail à chaque semaine d'une durée moyenne de 4 heures, incluant en moyenne une heure de préparation.
- 4) Participation à plusieurs comités consultatifs en tant que président ou vice-président. 16 comités permanents, 4 comités ponctuels et implication dans 6 conseils d'administration ou comités de liaison d'organismes. Une moyenne de 4 à 6 rencontres par comité par année, chaque conseiller participe en moyenne à 4 ou 5 comités. La préparation des rencontres de ces comités demande environ 2 heures, et les rencontres elles-mêmes ont une durée moyenne de 2,5 heures. Le maire est membre d'office de tous les comités et y participe régulièrement chaque semaine, en plus de son travail à la MRC, et aux conseil d'administration des différentes régies et de sa participation aux différentes tables de concertation, comités externes ou commissions.
- 5) Participation des conseillers et du maire aux nombreux événements pour les citoyens (RV citoyens, consultations sectorielles, etc.).
- 6) Participation des conseillers et du maire aux nombreuses activités organisées par la Ville et les organismes, tant la semaine que le week-end.
- 7) Participation des conseillers et du maire à plusieurs rencontres avec des citoyens pour répondre aux différentes demandes et besoins.
- 8) Participation des conseillers et du maire à des rencontres avec des représentants des différents paliers de gouvernement, municipal, provincial et fédéral, tant au niveau politique, administratif ou technique, pour l'avancement et le règlement de différents dossiers.
- 9) Autres tâches diverses touchant la gestion et l'administration de la Ville.